



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Gina Castelli et le conseiller Stéphane Baillargeon sont absents.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.

2023-04-088

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 6 mars 2023 ;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2023.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Dépôt du rapport d'audit portant sur l'information sur le site Web des municipalités;

8.1.2 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;

8.1.3 Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023;

8.1.4 Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par le responsable du plan d'action;

8.1.5 Résolution relative à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 694 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner;

8.1.6 Offre de service de RAPPEL pour compléter les demandes aux ministères de l'Environnement et Pêche et Océan Canada dans le dossier de la piste cyclable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.7 Résolution pour autoriser la vente-débarras la fin de semaine du 3 et 4 juin 2023;
- 8.1.8 Embauche d'une responsable des comportements pour le Service d'animation estival (SAE) – été 2023;
- 8.1.9 Embauche du personnel du Service d'animation estival (SAE) été 2023.
- 8.1.10 Fonds régions et ruralité (FRR) – volet trois;
- 8.1.11 Mandat pour l'évaluation des terrains du projet de la rue Darche et Dubé;
- 8.1.12 Offre de services professionnels d'ingénierie en mécanique et électrique pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;
- 8.1.13 Entente avec le propriétaire du 4483 route 112 – location d'une parcelle de terrain – abribus;
- 8.1.14 Programme d'aide à la voirie locale;
- 8.1.15 Achat de fenêtres pour l'édifice Évariste-Dubreuil;

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Dépôt du projet de règlement numéro 695 décrétant des travaux de voirie sur la rue Desruisseaux et autorisant un emprunt de 496 000.00 \$;
- 9.2 Dépôt du projet de règlement numéro 696 décrétant des travaux de voirie sur la rue des Boisés et autorisant un emprunt de 304 000.00 \$;
- 9.3 Dépôt du projet de règlement numéro 698 décrétant des travaux de voirie sur la rue Rose-Yvonne Bégin et autorisant un emprunt de 240 000.00 \$;

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du projet de règlement numéro 694 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-089

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33).

M. Germain Rouselle :

- Question à propos de son abri de voiture, est-ce que l'on peut changer le règlement là-dessus ?
- Monsieur mentionne qu'il fait de la mécanique dans son garage.

M. Bertrand Ash :

- La descente de secours au centre Paul-Lessard est dangereuse.
- Est-ce que le centre communautaire est relié à la centrale pour le service incendie ?
- Est-ce qu'il y a l'Internet à l'édifice Évariste-Dubreuil ?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 39

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de mars 2023 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 avril 2023 au montant de 231 916.42 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Le mercredi 3 mai, il y aura l'AGA du CLD à St-Gérard.
- Le 26 avril, il y aura une journée pour travailler le PDZA de 9h00 à 16h00. Contacter le CLD du HSF pour vous inscrire.

Madame Gina Castelli :
(Absente)

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- En mars, il y a eu 38 permis pour un montant total de 2 914 400.00 \$
- Nous avons eu une réunion aujourd'hui à propos de nouveau développement.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- 27 enfants ont participé à la semaine de relâche.
- La soirée des bénévoles aura lieu le 22 avril prochain,
- La programmation printemps est sur le point de débiter.
- La levée de fond Marche/Cours pour le Haut de la MRC se tiendra le 29 avril 2023 à La Patrie.
- Prendre note que nous sommes toujours à la recherche d'un/une sauveteur(e) national(e) pour notre piscine.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Nathalie Bresse :

(pour Stéphane Baillargeon qui est absent)

Donne de l'information concernant :

- Le projet de mini-écocentre est en processus de validation de conformité et devrait démarrer à la fin mai si tout se passe bien.
- Le 13 avril prochain sera présenté en collaboration avec la MRC du Haut-Saint-François, une soirée d'information sur le recyclage. Une ressource spécialisée dans le domaine sera présente pour informer et répondre aux questions et offrir des trucs pour un recyclage optimal.
- Le 27 mai prochain se tiendra notre journée environnement, qui s'améliore d'année en année. L'équipe municipale travaille à sa préparation.
- Au plus tard en juin 2023, devra être adopté le Plan régional des milieux humides et hydriques. Ce plan est une exigence du gouvernement du Québec, il servira d'outil pour la planification du développement de la MRC et de ses municipalités.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Nous sommes à l'étude du prolongement de l'aqueduc sur la route 112. Il reste à voir la capacité de notre puits ou en creuser un autre. L'option de se faire desservir par la ville de Sherbrooke pour le secteur près du chemin Galipeau n'a pas été écartée. Et bien sûr relié à tout cela, il y a les égouts. Donc nous devons nous assurer que le réseau a la capacité de prendre l'augmentation des eaux usées.
- Pour le colmatage et gainage du système sanitaire de la route 112, nous allons partir en demande de soumission le 6 avril.
- Réfection du chemin Galipeau entre le chemin des Sables et le chemin Boucher (phase un) et chemin Boucher à Stoke (phase deux). Nous sommes convenus d'effectuer les travaux de la phase deux en premier dû au piètre état du chemin.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- L'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François se tiendra le mercredi 26 avril prochain.
- Nous avons corrigé les capsules relatives aux 50 sites choisis et le projet Anekdote devrait voir le jour très bientôt.
- J'ai assisté à une formation sur l'efficacité d'une gouvernance proactive. Ce cours fut très formateur et plusieurs points très intéressants en sont ressortis. Entre autres, huit qualités essentielles pour les administrateurs ; loyauté, générosité, confiance, rigueur, responsabilité, ouverture, démocratie et compétence.
- J'ai également assisté à une conférence sur l'innovation ouverte. L'important à retenir est que l'approche intégrée et la collaboration permettent de maximiser l'impact et la réussite des projets à réaliser.

8.1.1

2023-04-091

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR L'INFORMATION SUR LE SITE WEB DES MUNICIPALITÉS :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du rapport d'audit portant sur l'information sur le site Web des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

dépôt du rapport d'audit portant sur l'information sur le site Web des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-092

8.1.2

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2022-2023 est à échéance et que selon la population le coût est de 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2023-2024 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la somme de 100.00 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-093

8.1.3

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019 À 2023 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro quatre ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro quatre ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-094

8.1.4

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION PAR LE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION :

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre des recommandations formulées dans le tome comprenant les rapports d'audit portant sur l'information sur le site Web des municipalités (chapitre 1 – disponibilité de l'information et chapitre 2 – gestion du contenu), lequel a été publié par la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec en mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner peut demander que le responsable du plan d'action qu'elle a désigné soit accompagné par la direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU DE** demander à la direction régionale de l'Estrie du MAMH d'accompagner le responsable du plan d'action désigné par la Municipalité d'Ascot Corner pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-095

8.1.5

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 694 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer le tout ou une partie de ce pouvoir au greffier-trésorier de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU DE** tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 694 intitulé Règlement relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner par l'intermédiaire de la mairesse;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

De déléguer au greffier-trésorier le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-096

8.1.6

OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME RAPPEL POUR COMPLÉTER LES DEMANDES AUX MINISTÈRES DE L'ENVIRONNEMENT ET PÊCHES ET OCÉANS CANADA DANS LE DOSSIER DE LA PISTE CYCLABLE :

CONSIDÉRANT QUE la firme RAPPEL a débuté l'inventaire environnemental en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a modifié ces critères d'analyse pour autoriser des travaux dans des milieux humides et hydriques et oblige ainsi la firme RAPPEL à retourner sur le terrain pour recueillir plus de données;

CONSIDÉRANT QUE Pêche et Océan Canada nous demande de remplir un formulaire en lien avec l'habitat du poisson;

CONSIDÉRANT QUE la firme RAPPEL à l'expertise et les connaissances pour compléter et réaliser ces mandats;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de la firme RAPPEL pour la somme de 7 375,08 \$ conformément à l'offre de service 2023085_revisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-097

8.1.7

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE-DÉBARRAS LA FIN DE SEMAINE DU 3 ET 4 JUIN 2023 :

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable d'autoriser annuellement une vente-débarras gratuite et de contribuer à cette fin de semaine par de la promotion dans notre journal, la page Web et sur les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la diffusion des adresses des différents demandeurs, ceux-ci devront faire leur demande de permis gratuit avant la date de tombée du journal « Aux Quatre Coins », soient le 16 mai 2023, après cette date, les permis seront toujours gratuits pour cette fin de semaine, mais ne pourront être diffusés dans le journal;

CONSIDÉRANT QUE le lundi 29 mai 2023, la Municipalité diffusera sur les médias sociaux et sur son site Internet la liste des adresses ayant reçu un permis de vente- débarras pour cette fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de permis est incluse à l'intérieur des deux ventes de garage permis annuellement pour une même propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le département d'urbanisme à délivrer gratuitement aux propriétaires qui en font la demande, un permis de vente-débarras pour la fin de semaine du 3 et 4 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2023-04-098

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.8

EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DES COMPORTEMENTS POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE) – ÉTÉ 2023 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire a procédé à la sélection et aux entrevues pour le poste de responsable des comportements pour le service d'animation estival pour l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de Molly Leblanc au poste de responsable des comportements pour le service d'animation estival selon l'échelle salariale établie par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-099

8.1.9

EMBAUCHE DU PERSONNEL DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE) ÉTÉ 2023:

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ainsi que la coordonnatrice du SAE a procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour le service d'animation estival de l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche des animatrices et des animateurs à temps plein, des aides-animatrices et aides-animateurs suivants :

- **Animateurs et animatrices à temps plein :**
 - Fleuranne Roy-Tremblay
 - Pénélope Vandandaigue
 - Camille Maher
 - Rémi Perron
 - Gabriel Dutil
 - Léa Skilling
 - Kate McElreavy
 - Alex-Sandrine Ré
 - Lexane Carrier
 - Eve Skilling
 - Marie-Soleil Bilodeau
 - Charles Montagne
 - Elizabeth Nadeau (temps partiel et remplacements)

- **Aides-animateurs :**
 - Eva-Lycia Ré
 - Raphaël Denis
 - Raphaël Faucher
 - Charles-Édouard Bilodeau
 - Amélia Patry

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2023-04-100

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.10

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET TROIS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit indiquer à la MRC du Haut-Saint-François le nom de la personne responsable du volet trois du FRR.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme monsieur Jonathan Piché, directeur général comme personne responsable du volet trois du FRR.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jonathan Piché à déposer le projet des rues Darche et Dubé au volet trois du FRR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-101

8.1.11

MANDAT POUR L'ÉVALUATION DES TERRAINS DU PROJET DE LA RUE DANCHE ET DUBÉ :

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des offres de services pour l'évaluation des terrains du projet de la rue Darche et Dubé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les offres de service de la firme Évalexpert pour l'évaluation des terrains du projet de la rue Darche et Dubé au coût de 3 000.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-102

8.1.12

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE POUR LE PROJET D'ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis doivent être modifiés pour réduire le coût des travaux pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission révisée de IME Experts-Conseils inc. pour les services professionnels d'ingénierie en mécanique et électrique pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard au coût de 19 500.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-033

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-103

8.1.13

ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DU 4483 ROUTE 112 – LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – ABRIBUS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un espace de 6 pieds sur 12 pieds pour l'installation d'un abribus le long de la route 112;

CONSIDÉRANT QU'il est important de régulariser la situation avec un contrat de location;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité approuve le projet de contrat de location avec le propriétaire du 4483 route 112, Ascot Corner numéro A.C.2023-04-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-104

8.1.14

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 31 août 2021 au 2 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-04-105

8.1.15

ACHAT DE FENÊTRES POUR L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de l'édifice Évariste-Dubreuil sont à changer;

CONSIDÉRANT QU'il nous reste des fonds de la subvention PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé trois soumissions et que nous avons retenu la moins chère;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

l'achat et l'installation de fenêtres à l'édifice Évariste-Dubreuil par l'entreprise Renov-Choc au coût de 12 316.16\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 695 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE DESRUISSEUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 496 000.00 \$:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher **Qu'**à une session subséquente, le conseil municipal adoptera un règlement numéro 695 décrétant des travaux de voirie sur la rue Desruisseaux et autorisant un emprunt de 496 000.00 \$ qui sera payé à 94.34% par une taxe de secteur et à 5.66% par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.2

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 696 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE DES BOISÉS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 304 000.00 \$:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Lisa Cadorette **Qu'**à une session subséquente, le conseil municipal adoptera un règlement numéro 696 décrétant des travaux de voirie sur la rue des Boisés et autorisant un emprunt de 304 000.00 \$ qui sera payé par une taxe de secteur.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.3

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 698 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE ROSE-YVONNE BÉGIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 240 000 \$:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Lisa Cadorette **Qu'**à une session subséquente, le conseil municipal adoptera un règlement numéro 698 décrétant des travaux de voirie sur la rue Rose-Yvonne Bégin et autorisant un emprunt de 240 000 \$ qui sera payé par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 694 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement d'urbanisme portant le numéro :

- Règlement numéro 694 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner;

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de démolition des immeubles sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner

Le projet de règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le conseil municipal mandate le greffier-trésorier pour déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 17)

M. Bernd Ash :

- Est-ce que la rencontre du 13 avril, c'est au centre communautaire ?
- Est-ce que la piste cyclable c'est dans le bois ?
- L'évaluation des terrains sur la rue Darce, est-ce que c'est les terrains qu'il y a des citoyens qui s'opposent ?
- Achat des fenêtres, c'est toutes les fenêtres ? Est-ce que ça va endommager les murs ?
- Rose-Yvonne Bégin, où est située cette rue-là ?
- Règlement de démolition, est-ce que vous allez avoir une autorisation de démolir les bâtiments en mauvais état ?

M. John St-Cyr :

- L'abribus, est-ce que ça prend la permission de mon voisin? Quelles sont les autorisations requises?
- Est-ce qu'il va y avoir quelque chose dans le journal pour dire quoi faire avec les gros rebuts?

M. Germain Rouselle :

- Est-ce que les égouts vont passer en avant de chez lui?

M. Bertrand Ash :

- Le vandalisme, est-ce que les parents vont être responsable des dommages?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 31.



No de résolution
ou annotation
2023-04-106

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 31**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRÉSSE
MAIRESSE